

Le 19 février 2020

Monsieur Jacques Ladouceur  
Président  
Table des préfets et élus de la Couronne-Sud  
260, rue St-Pierre  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la résolution adoptée par la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud concernant le projet de loi 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, et je vous remercie de la porter à mon attention. Je suis attentif aux suggestions qui me sont formulées concernant des bonifications au projet de loi, afin que celui-ci réponde le mieux possible aux attentes des différents partenaires.

Comme vous le savez, notre gouvernement a pris un engagement important dans la dernière campagne électorale envers le secteur agricole, soit de trouver une solution durable en matière de taxes foncières agricoles. Les principaux objectifs de la réforme sont de contrôler le coût de la taxe foncière agricole des agriculteurs, en plus de réduire leur fardeau administratif.

La réforme proposée constitue un équilibre permettant à la fois de préserver l'autonomie des municipalités et de protéger les producteurs agricoles contre les croissances et les valeurs foncières extrêmes. La mise en place d'un plafond de valeur des terres agricoles s'avère une mesure de compromis qui permet de cibler uniquement les régions où l'on retrouve ces valeurs extrêmes.

... 2

N/Réf. : 2020-01-30-002

200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 380-2525  
Télécopieur : 418 380-2184  
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

De plus, notre proposition prévoit que cette mesure s'accompagnera d'un programme de compensation transitoire pour les municipalités afin de limiter l'impact sur celles qui seront affectées. En effet, et tel que le prévoit l'article 36 du projet de loi, les modalités de ce programme de compensation seront déterminées sur la base des recommandations du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, avec la collaboration du milieu municipal.

Enfin, afin d'assurer le maintien d'un dialogue constructif avec nos partenaires, nous avons annoncé la formation d'un comité de suivi avec les instances municipales et le milieu agricole. Ce comité aura pour mandat de faciliter les échanges sur les effets de la réforme avec les entreprises agricoles et les municipalités, de documenter d'éventuelles questions, de déterminer, le cas échéant, des pistes de solution concertées et de faire rapport au gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne

c. c. M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation